



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 28 mai 2012, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le président d'assemblée, Jude Boucher, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. André Vezeau, maire
M. Martin Ferron, conseiller, district 2

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

Nomination d'un président d'assemblée

ATTENDU QUE le maire, André Vezeau et le maire suppléant, Martin Ferron sont absents;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER M. Jude Boucher, conseiller, à titre de président d'assemblée;

Adoptée.

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en ajoutant le point 10.2. Cyclo

RÉSOLUTION
2012-05-210

RÉSOLUTION
2012-05-211



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Défi contre le cancer;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

Nomination d'un président d'assemblée;

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012 avec correction;

1.3.- Avis de motion concernant un règlement divisant le territoire de la Ville de Malartic en districts électoraux;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 avril 2012;

2.2.- Adoption du rapport financier au 31 décembre 2011 du Transport adapté La Calèche d'or;

2.3.- Avis de motion concernant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Malartic;

2.4.- Offre de promotion conjointe avec le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue;

3.0. - URBANISME

3.1.- Dépôt du rapport Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable;

3.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Mistras/Métaltec au 1045, rue Royale;

3.3.- Demande de dérogation mineure de Corporation minière Osisko pour monsieur Kevin Fafard et madame Renée Tremblay au 420, rue Régine-Lanoix;

3.4.- Demande de dérogation mineure des Ateliers de Soudure Daniel Richard inc. au 840, chemin du Lac Mourier;

3.5.- Demande de Transport Bellemare International inc. sur rues municipales;

3.6.- Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer la zone EV-10;

3.7.- Signalisation 30 km/h;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Adhésion aux Fleurons du Québec;

5.2.- Journées de la culture : 16^e édition;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

- 5.3.- Présentation de la carte culturelle de la Ville de Malartic;
- 5.4.- Félicitations au Comité hommage aux bénévoles;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Demande de subvention dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Ruelles 2013 et Harricana;
- 7.2.- Installation d'une antenne sur le toit de l'hôtel de ville;
- 7.3.- Programme Climat Municipalités;
- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.1.- Félicitations au directeur du Service incendie et aux pompiers pour leur travail lors de l'incendie du 9 mai;
- 9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.1.- Exposition temporaire dans la salle du conseil de juin à décembre 2012;
- 10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- CPE Bambin et Calin : Semaine des services de garde;
- 10.3.- Tournoi de golf : Centre de prévention du suicide de Malartic;
- 11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 11.1.- Projet de 6^e année : École Des Explorateurs;
- 12.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012**

**RÉSOLUTION
2012-05-212**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012 avec correction pour le point 3.6. de modifier l'adresse par 399, rue Harricana;

Adoptée.

- 1.3.- **Avis de motion concernant un règlement divisant le territoire de la Ville de Malartic en districts électoraux**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

règlement dont l'objet consiste à diviser le territoire de la Ville de Malartic en districts électoraux.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 avril 2012

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à diviser le territoire de la Ville de Malartic en districts électoraux.

2.2.- Adoption du rapport financier au 31 décembre 2011 du Transport adapté La Calèche d'or

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport financier au 31 décembre 2011 du Transport adapté La Calèche d'or;

Adoptée.

2.3.- Avis de motion concernant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet concerne un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Malartic.

2.4.- Offre de promotion conjointe avec le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT l'offre du Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue de faire de la publicité conjointement comme à l'été 2011 pour promouvoir la Ville de Malartic et le musée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER un montant de 12 500 \$ pour de la publicité conjointe avec le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue afin de promouvoir la Ville de Malartic et le musée;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

3.1.- Dépôt du rapport Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable

Dépôt à titre d'information.

3.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Mistras/Métaltec au 1045, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan

RÉSOLUTION
2012-05-213

RÉSOLUTION
2012-05-214

RÉSOLUTION
2012-05-215



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 1045, rue Royale (lot #2 999 289, Cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne murale;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci ne respectait pas tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic tel que le point 1 de l'article 24;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-05-216**

3.3.- Demande de dérogation mineure de Corporation minière Osisko pour monsieur Kevin Fafard et madame Renée Tremblay au 420, rue Régine-Lanoix

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 420, rue Régine-Lanoix (lot #31-1-6 et 31-2-6, rang 1 Canton Malartic) suite au certificat de localisation de Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de dérogation a déjà été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une demande précédente (DM-24-2010) et a été refusée par ledit comité lors de la réunion du 8 juin 2010 ainsi que par le conseil de Ville de Malartic (résolution 2010-06-343);

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucun changement par rapport à la demande précédente ni aucun nouvel élément sur la propriété;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER la demande de dérogation mineure, telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-05-217**

3.4.- Demande de dérogation mineure des Ateliers de Soudure Daniel Richard inc. au 840, chemin du Lac Mourier

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 840, chemin du Lac Mourier (lot #3 163 137, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une marge de recul avant de 6 mètres pour le bâtiment principal au lieu de 15 mètres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

D'AUTORISER une marge de recul avant de ± 6 mètres pour le bâtiment principal, telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-05-218**

3.5.- Demande de Transport Bellemare International inc. sur rues municipales

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko doit recevoir via le Canadien National des pièces d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE ces pièces d'équipements devraient emprunter les rues de la ville pour se rendre à l'usine d'Osisko;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée par la directrice générale à la compagnie Transport Bellemare International inc. à circuler à l'intérieur de la Ville de Malartic pour le transport des pièces d'équipements pour la Corporation minière Osisko arrivant par le Canadien National;

QU'il y a deux (2) transports et que les rues suivantes soient empruntées lors du transport des pièces d'équipements : avenue Lévis, rue La Salle, la rue Royale jusqu'à la rue Norrie et avenue Lévis, rue La Salle et chemin du Lac Mourier, et ce, conditionnellement à ce que :

La compagnie Transport Bellemare International inc. obtienne les permis nécessaires auprès de la directrice du Service d'urbanisme;

La compagnie Transport Bellemare International inc. fournisse une copie ou preuve d'un contrat d'assurance responsabilité civile générale formule étendue d'un montant minimum de 2 000 000\$ du requérant précisant que cette assurance est pour couvrir l'activité de déplacement. Une description détaillée des activités couvertes par ce contrat d'assurance responsabilité. Advenant que le requérant désire modifier le contrat d'assurance, un avis de trente (30) jours doit être donné à la Ville de Malartic avant toute modification du contrat. Ce contrat d'assurance responsabilité doit être maintenu en vigueur pendant un (1) an après le déplacement des équipements.

La compagnie Transport Bellemare International inc. devra prendre entente avec le propriétaire du terrain privé par lequel les équipements doivent passer ;

QUE la présente résolution soit valide du 21 mai 2012 au 21 juin 2012;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-05-219**

3.6.- Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer la zone EV-10

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

D'ADOPTER le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer la zone EV-10, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-05-220**

3.7.- Signalisation 30 km/h

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER que les zones entourant les parcs de la Ville de Malartic seront à 30km/h;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à installer la signalisation appropriée;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
2012-05-221**

5.1.- Adhésion aux Fleurons du Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER aux Fleurons du Québec pour un montant global de 905 \$ (2012-2014);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-05-222**

5.2.- Journées de la culture : 16^e édition

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Malartic et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà manifesté sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCLAMER, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, les *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-05-223

5.3.- **Présentation de la carte culturelle de la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le concept de la carte culturelle de la Ville de Malartic et un montant de 798 \$ plus les taxes applicables pour la production chez Imprimerie Harricana inc.;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-05-224

5.4.- **Félicitations au Comité hommage aux bénévoles**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER le Comité hommage aux bénévoles pour la nouvelle formule 2012;

Adoptée.

6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**

7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**

RÉSOLUTION
2012-05-225

7.1.- **Demande de subvention dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Ruelles 2013 et Harricana**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 1.5. pour son projet ruelles 2013 et Harricana;

CONSIDÉRANT le plan quinquennal modifié;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le projet de ruelles 2013 et Harricana, tel que présenté;

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 1.5. pour le projet ruelles 2013 et Harricana;

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite demande;

QUE la Ville de Malartic s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour le projet ruelles 2013 et Harricana;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-05-226**

7.2.-

Installation d'une antenne sur le toit de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Can-Net veut installer une station de référence sur le toit de l'hôtel de ville qui servira aux arpenteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Can-Net payera un loyer de 1 000 \$/année;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Can-Net à installer l'antenne sur le toit de l'hôtel de ville pour un loyer de 1 000 \$/année, débutant en 2012, conditionnellement à ce que :

- Can-Net s'assure de la sécurité de leurs employés lors de l'installation, ou de leur visite;
- Can-Net doit aviser le Service technique 24 heures à l'avance afin d'être accompagné lors de la visite de leur équipement;
- Can-Net est responsable, à l'entière exonération de la ville, de leur équipement;
- Can-Net est responsable, à l'entière exonération de la ville, de la sécurité de leurs employés, sous-traitants relativement à cette installation;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-05-227**

7.3.-

Programme Climat Municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire la réalisation d'un inventaire de gaz à effet de serre pour l'année 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat à la firme Stavibel au montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables, tel que plus amplement décrit dans l'offre de services du 15 avril 2011 no MA0003;

Adoptée.

8.0.-

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

**RÉSOLUTION
2012-05-228**

8.1.-

Félicitations au directeur du Service incendie et aux pompiers pour leur travail lors de l'incendie du 9 mai



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER le directeur du Service incendie et les pompiers pour leur travail lors de l'incendie du 9 mai 2012;

Adoptée.

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Exposition temporaire dans la salle du conseil de juin à décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu deux (2) projets d'exposition dans la salle du conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXPOSER les œuvres de madame Arlènes Fildes, artiste peintre et multi disciplinaire, pour une période de six (6) mois s'échelonnant de juillet à décembre 2012;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- CPE Bambin et Calin : Semaine des services de garde

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la semaine des Services de garde du 27 mai au 2 juin 2012, le Centre de la Petite enfance Bambin et Calin tiendra différentes activités et tout particulièrement un BBQ pour les familles qui aura lieu le 29 mai 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER la somme de 100 \$ au Centre de la Petite enfance Bambin et Calin pour l'organisation du BBQ pour les familles qui aura lieu le 29 mai 2012;

Adoptée.

10.2.- Cyclo Défi contre le cancer

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OFFRIR une gracieuseté d'une location d'un chalet pour une fin de semaine au Camping régional de Malartic durant la saison estivale 2012 lors de l'activité pour le Cyclo Défi contre le cancer;

Adoptée.

10.3.- Tournoi de golf : Centre de prévention du suicide de Malartic

RÉSOLUTION
2012-05-229

RÉSOLUTION
2012-05-230

RÉSOLUTION
2012-05-231

RÉSOLUTION



2012-05-232
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER la somme de 200 \$ pour le tournoi de golf 2012 du
Centre de prévention du suicide de Malartic;

Adoptée.

11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

RÉSOLUTION
2012-05-233

11.1.- **Projet de 6^e année : École Des Explorateurs**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic soit partenaire dans ce projet avec les élèves de
6^e année de l'école Des Explorateurs;

QUE le Comité environnemental s'occupe de cette activité;

Adoptée.

12.0. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

13.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2012-05-234

14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

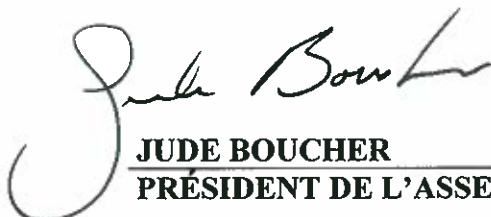
L'ordre du jour étant épuisé à 20h21

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


JUDE BOUCHER
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE


ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE